

Arrêté du 25 novembre 2010 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au TI de Gap
NOR : JUSB1031228A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 1er janvier 2011, mis fin aux fonctions de Madame PORTHE Pascale, épouse BOREL, adjointe administrative de première classe, en sa qualité de régisseuse intérimaire du tribunal d'instance de Gap.

Article 2

Madame JUNOT Savine, greffière du deuxième grade, est, à compter du 1er janvier 2011, nommée régisseuse titulaire du tribunal d'instance de Gap.

Article 3

Madame PORTHE Pascale, épouse BOREL, adjointe administrative de première classe, est à compter de cette même date, nommée régisseuse suppléante dudit tribunal.

Article 4

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Grenoble en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 25 novembre 2010

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du département de la gestion administrative et prévisionnelle des personnels de greffe

Françoise LESTRADE